



Saint-Martin-de-Crau le 21 novembre 2022

Objet : Projet d'extension de la Réserve Naturelle nationale des Coussouls de Crau

Madame le Commissaire enquêteur,

Les associations Nature et Citoyenneté en Crau-Camargue-Alpilles, Agir pour la Crau et France Nature Environnement Bouches-du-Rhône partagent un même projet associatif qui est la préservation de notre environnement et la conservation des milieux naturels à fort enjeu de biodiversité.

Aussi, **nous soutenons sans réserve une extension de la Réserve Naturelle nationale des Coussouls de Crau**, espace unique en France, abritant des espèces endémiques ou des populations d'espèces menacées en France et dans le monde à en effectif considérable.

La présence de nombreuses espèces nicheuses bénéficiant de Plans nationaux d'actions est à souligner : Ganga cata, Outarde canepetière, Alouette calandre, Lézard ocellé, Faucon crécerellette... La Crau constitue également, avec la Camargue, la zone de concentration majeure des jeunes aigles de Bonelli en dispersion (zone d'erratism), et constitue une zone d'alimentation importante pour le Vautour percnoptère, inféodé à la présence des troupeaux ovins, espèces bénéficiant elles-aussi d'un plan national d'action.

L'extension de la RNN des Coussouls de Crau est donc également un outil majeur pour la mise en œuvre des actions de conservation inscrites dans les PNA des espèces précitées.

Par ailleurs l'écosystème des Coussouls de Crau est très fragile et sa destruction est irrémédiable. Face aux fortes pressions d'aménagements subies par cet écosystème fragile, l'outil « Réserve Naturelle Nationale » est le plus adapté aux enjeux de la Crau.

Le projet présenté aujourd'hui manque cependant d'ambition et nous partageons les propositions du CEN PACA, cogestionnaire de la RNN aux côtés de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

L'étude scientifique réalisée dans le cadre de l'avant-projet d'extension met en évidence la nécessité de préserver a minima 6 171 ha de pelouses sèches présentant un enjeu de conservation très fort dont 5 485 ha à enjeu majeur.

Aussi les associations demandent à l'Etat d'être à la hauteur des ambitions de sa Stratégie nationale de création des Aires Protégées (SAP) et des enjeux majeurs pour la préservation de la biodiversité que représente ces milieux si riches et si fragiles en révisant le projet d'extension actuel **pour intégrer la totalité des pelouses sèches à enjeux majeurs, soit 5 485 ha.**

Notamment :

- Les terrains militaires, pour lesquels l'Etat a une maîtrise foncière, permettant de « montrer l'exemple » face à de propriétaires privés se sentant lésés par le classement de leurs parcelles en réserve,
- Le site de Cossure, pour lequel la CDC Biodiversité a inscrit l'intégration du site dans la Réserve dans les 2 plans de gestions successifs du site et dont l'ambition originelle est la restauration d'un site naturel et sa protection ;
- Les propriétés privées ou publiques oubliées du projet : Les coussouls de Mas Guirand et du Granoux, l'autodrome de BMW, le terrain de l'Etablissement Publique d'Aménagement et de Développement Ouest Provence.

Sites pour lesquels le CEN PACA a rappelé les enjeux majeurs dans son avis déposé dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Lors de la réunion publique qui s'est tenue à Saint-Martin de Crau le 7 novembre 2022, plusieurs propriétaires ont fait part de leur impression de dépossession de leur terrain par ce classement. Aussi pour faciliter l'acceptation de ce classement et pour une gestion sereine de la réserve, un aménagement du projet de décret concernant les propriétaires et ayants-droits est nécessaire, notamment concernant la cueillette non professionnelle ou la présence d'animaux domestiques (chats, chiens, volailles...). D'autres propriétaires ont fait part de leur incompréhension à voir leurs parcelles cultivées historiquement et régulièrement dans le périmètre de la réserve (hors destruction illégale récente de coussouls). Aussi il semble nécessaire de retirer certaines parcelles du projet d'extension, non considérées comme pelouses sèches dans l'étude scientifique concernant l'extension de la réserve (Couliès, Joncs des Magnan).

Aussi nous souhaitons vous faire part, Madame le Commissaire enquêteur, de notre **position extrêmement favorable à l'extension de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, occasion unique de préserver cet écosystème unique et fragile**, en nous alignant sur les préconisations du CEN PACA et du CNPN dans son avis du 15 décembre 2020, **avec l'intégration dans le périmètre des zones à enjeux majeurs, retrait des parcelles non classées en pelouses sèches et aménagement du décret pour en favoriser l'acceptation par les propriétaires privés.**

Agir pour la Crau



Joëlle LONGHI
Administratrice

**Nature et Citoyenneté en
Crau-Camargue-Alpilles**



Jean-Luc MOYA
Administrateur

**France Nature Environnement
Bouches-du-Rhône**



Richard Hardouin
Président

Contact :

Agir pour la Crau
600 rue des Félibres
13310 Saint-Martin-de-Crau
06.52.35.35.09